

# EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION

## SÉANCE du lundi 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

Date de convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi premier juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : A. Guennou – M. Colas – A. Jégovic – W. Macé – V. Rosnarho – H. Bourdonnais – M. Chaplain – G. Kuntz – D. Boulaire – V. Rebours – M. Devrand – I. Crézé – E. Allanic – A. Mercier – I. Lévêque – S. Hamon – F. Deniaux – V. Gaudu – R. Trivin – P. Carrière & A. Le Texier formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Cosson donnant procuration à A. Guennou, B. Delanoë donnant procuration à V. Rosnarho, A.G. Bertrand donnant procuration à A. Jégovic, S. Rault donnant procuration à M. Devrand, F. Le Meur donnant procuration à H. Bourdonnais, E ; Guy-Claereboudt donnant procuration à P. Carrière.

Était absent :

Monsieur Grégoire Kuntz est nommé secrétaire et Madame Aurélie Le Texier, secrétaire adjointe.

**OBJET :**

**ADRESSAGE – MODIFICATION DE  
DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE –  
IMPASSE DES FORGES**

**Rapporteur :** Annie GUENNOU, Maire

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies communales.

La délibération en date du 24 janvier 1976 a permis d'adopter le projet de dénomination des rues des Bourgs d'Hillion et de Saint-René, et de nommer la voie située dans le bourg d'Hillion, entre la rue de la Porte Roy et la rue de Bel Orient : « Venelle de la Forge ».

Or, il existe une confusion, née de l'utilisation du GPS, entre « la Venelle de la Forge » du bourg d'Hillion et « la Venelle de la Forge Brulon » située à Saint-René.

Cette confusion est problématique pour le fonctionnement de nombreux services : l'orientation des secours, la distribution postale, le déploiement de la fibre et les prestations à domicile.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la dénomination de la « Venelle de la Forge » et de la renommer « impasse des Forges ».

Cette dernière aura un impact sur l'adressage de l'ensemble des habitants de la venelle qui en seront informés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **MODIFIER** le nom de la voie « Venelle de la Forge », et de **RENOMMER** ainsi « impasse des Forges » ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annie GUENNOU,  
Maire.

